

Huit questions sur l'éducation prioritaire

1. Quelle étendue et quelle cohérence avec la politique de la Ville ?

En nombre relativement limité lors de leur création en 1981-82, les ZEP ont dépassé le millier après la relance manquée de 1998-99 et le calamiteux colloque de Rouen organisé par Ségolène Royal. Il y a alors 18% des collégiens en ZEP, ce qui est tout à fait déraisonnable.

Cette situation résulte à la fois d'un intense lobbying des élus locaux pour obtenir « leur » ZEP et d'une confusion entre les difficultés ordinaires rencontrées par les collèges des banlieues populaires notamment, et les situations exceptionnelles du point de vue de la vie scolaire et des résultats pédagogiques, qui seules devraient relever de l'éducation prioritaire. Autrement dit, il ne devrait pas y avoir plus de 5% de collégiens en éducation prioritaire, ce qui est d'ailleurs l'effectif actuel des collégiens en RAR.

De ce point de vue la réforme initiée par le ministre de Robien en 2006 est allée plutôt dans le bon sens : elle classait les collèges et les écoles qui les alimentait en trois catégories :

- EP1, les réseaux ambition réussite (RAR), au nombre de 254 constituant le véritable cœur de l'éducation prioritaire ;
- EP2, les réseaux de réussite scolaire (RRS), catégorie intermédiaire, environ 800 ;
- EP3, établissements ayant vocation à sortir de l'éducation prioritaire

Cette classification n'a pas encore été formellement supprimée malgré l'intégration de la quasi-totalité des RAR dans le nouveau programme ECLAIR.

Un problème récurrent tient au fait qu'il n'y a jamais eu adéquation entre la carte des établissements prioritaires et celle de la politique de la Ville, notamment celle des ZUS. C'est une des raisons qui peut expliquer les réticences et les difficultés rencontrées pour faire participer l'éducation nationale à des projets éducatifs territoriaux.

2. Quelle cible ?

Historiquement, l'éducation prioritaire est passée par trois phases :

- dans une première période, de 1981 à 2006, elle est centrée sur des territoires considérés au moins initialement en déshérence. Significativement, c'est sous l'appellation de politique des ZEP (zones d'éducation prioritaire) qu'elle s'incarne alors. Cela entraînait notamment la création de coordonnateurs de ZEP, importante fonction d'animation et de mise en cohérence, souvent remplie par des professeurs des écoles, l'institution de conseils de ZEP et la

recherche de partenariats avec les collectivités locales et les autres institutions de proximité.

- de 2006 à 2010, l'accent est mis sur les établissements au sens large (écoles et collèges) organisés en réseaux. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure continuité pédagogique entre l'école et le collège. Il s'agit également et pour la première fois de renforcer sensiblement la lutte contre l'échec scolaire grâce à la création dans les RAR d'un millier de postes de professeurs supplémentaires (ou référents) et de 3 000 postes d'assistants pédagogiques.
- depuis 2010, une nouvelle approche est en vigueur, beaucoup plus idéologique et directement inspirée par le président de la République. Il s'agit cette fois de s'intéresser avant tout aux élèves méritants d'origine modeste qu'il s'agit d'exfiltrer de leurs quartiers et de leurs établissements laissés à l'abandon au moyen de nouveaux dispositifs : carte scolaire assouplie, internats d'excellence ruineux et inéquitables, cordées de la réussite dédouanant à bon compte les grandes écoles.

En fait, une véritable politique d'éducation prioritaire, visant à la réussite de tous et non pas seulement à l'écroulement de quelques uns, doit agir sur les trois niveaux à la fois, territoire, établissement et élève, une part d'individualisation dans l'enseignement étant tout à fait compatible avec la réussite de tous.

3. Quels profils souhaitables pour les personnels de direction et les enseignants ?

En éducation prioritaire, les personnels de direction doivent être expérimentés, rompus aux techniques du management éducatif, mais surtout incarner des valeurs et faire preuve de caractère. C'est loin d'être le cas général, les points acquis au barème primant encore sur toute autre considération pour les affectations.

On ne peut donc qu'approuver, malgré l'opposition de principe des syndicats, la décision prise dans le cadre du programme ECLAIR d'instituer des postes à profil pour les chefs d'établissement et leurs proches collaborateurs : adjoints, gestionnaires, directeurs de SEGPA, CPE, préfets des études. La constitution d'une équipe de direction stable et motivée est en effet une des clés de la réussite.

Pour les enseignants en revanche, concernés aussi par le profilage des postes dans Eclair, la question se pose autrement. S'il est légitime de leur demander d'adhérer au projet de l'établissement, les postes à profil ne devraient pas être la règle générale, ils ne devraient concerner que les emplois de responsabilité.

Il convient enfin de tordre le cou à la fausse bonne idée consistant à vouloir à tout prix faire venir des enseignants expérimentés en éducation prioritaire. Des années d'expériences diverses ont pourtant amplement montré que, mise à part une poignée de militants, les incitations indemnitaires ou les avantages de mobilité ne sont pas suffisants.

L'éducation nationale est donc obligée d'affecter chaque année des enseignants débutants sur des postes en éducation prioritaire, situation aggravée évidemment par la désastreuse réforme de la formation initiale. Dans ces conditions, la seule solution est de mieux accueillir, soutenir et accompagner ces nouveaux enseignants : cela devrait passer par une diminution de leurs obligations de service au cours des trois premières années, par un tutorat exercé par les enseignants supplémentaires ou des collègues expérimentés, par une attention plus marquée des corps d'inspection.

4. Quels moyens supplémentaires ?

Dans les collèges en RAR il y a en moyenne environ 22 élèves par classe contre 24 dans les collèges ordinaires. Ce différentiel est faible, mais le porter à 3 ou 4 ne changerait probablement pas grand-chose. Passer à des classes de 15 élèves ou moins serait selon certains économistes et statisticiens comme Piketty, le remède miracle pour l'éducation prioritaire. L'ennui, c'est que leurs études statistiques virtuelles n'ont jamais été confirmées par des recherches pédagogiques de terrain.

Que demandent les acteurs de terrain et notamment les enseignants en RAR ? Pas l'abaissement massif des effectifs par classe mais :

- la consolidation des postes de professeurs supplémentaires et d'assistants pédagogiques, qui permettent la mise en œuvre de pratiques innovantes, notamment la co-intervention devant les élèves ;
- une diminution limitée, 2 heures par semaine par exemple, du temps d'enseignement devant les élèves afin de permettre une concertation au sein des équipes pédagogiques. Remarquons au passage que c'est justement cette pratique que Luc Chatel a trouvé admirable en Finlande !
- des crédits pédagogiques importants pour assurer le soutien scolaire, mettre en place des expérimentations, enrichir les actions socioculturelles par des sorties, des voyages et des activités en club.

5. Quelle stratégie d'excellence ?

Pour retenir et attirer de bons élèves, pour changer l'image de leur établissement, les responsables des établissements en éducation prioritaire ont souvent essayé de mettre en place des filières d'excellence : classes CHAM, sections sport études, sections européennes, langues rares.

Ces choix n'ont cependant été vraiment pertinents que lorsqu'ils ont été accompagnés d'une amélioration manifeste du climat scolaire, des résultats d'ensemble et des relations avec les parents.

Autrement dit, les stratégies d'excellence sont tout à fait légitimes et utiles, à condition qu'elles soient au service de la réussite de tous et non de la préservation d'une élite.

6. Quelles relations avec les parents et l'environnement ?

Les parents d'élèves ne sont pas seulement des partenaires, ce sont des membres à part entière de la communauté éducative. Dans les établissements en éducation prioritaire, plus encore qu'ailleurs, rien ne peut réussir sans leur compréhension, leur soutien et même leur implication active dans les projets éducatifs et pédagogiques.

Il est donc indispensable d'améliorer l'accueil et l'information des parents, ce qui commence par une transformation de l'insipide dossier d'inscription en 6^{ème} en un outil de communication et par une réception en juin des futurs parents d'élèves de 6^{ème} par un membre de la direction ou un professeur principal.

Les parents doivent être régulièrement informés, non seulement de la scolarité de leurs enfants et de leurs résultats, ce qui commence à se faire avec la mise en place de logiciels comme PRONOTE, mais aussi de tout le fonctionnement et des projets de l'établissement.

Au-delà de l'amélioration indispensable de la communication, certains collèges en RAR ont su impliquer davantage les parents d'élèves : participation à des sorties pédagogiques et à des voyages, animation de clubs, participation aux actions d'éducation, à l'orientation, suivi actif de certains dispositifs de soutien comme les PPRE.

Enfin, bien que l'accent soit moins mis actuellement sur les partenariats avec les collectivités locales et les associations, sauf pour la recherche de mécènes dans le cadre de dispositifs élitistes, il est évident que les établissements en éducation prioritaire doivent utiliser toutes les ressources de leur environnement.

7. Quel accompagnement par les corps d'inspection territoriaux ?

Bien que chaque RAR soit en principe suivi par un IA-IPR référent, on constate sur le terrain que l'implication des corps d'inspection territoriaux, IEN CCPD pour le premier degré et IA-IPR pour le second degré, est très inégale. Certains IEN déclarent sans vergogne être opposés à l'éducation prioritaire et ne cessent de rogner ses moyens et d'entraver le travail des coordonnateurs de ZEP (devenus « secrétaires de comité exécutif » des RAR)

Dans les collèges en RAR, certains IA-IPR se contentent de quelques bonnes paroles à la rentrée et ne reviennent que pour « relever les compteurs » en fin d'année. D'une manière générale il est rare que les IA-IPR « mettent les mains dans le cambouis » et montrent l'exemple, en matière de tenue de classe ou de gestion de l'hétérogénéité par exemple.

Or, en éducation prioritaire, on se heurte essentiellement à un déficit de réflexion, de savoir-faire et d'échange en matière pédagogique comme l'a montré le rapport de l'inspectrice générale Anne Armand. On attend donc des corps d'inspection territoriaux qu'ils s'engagent activement et durablement auprès des équipes pédagogiques. Ils devraient en particulier être beaucoup plus sollicités pour l'aide au diagnostic, pour la recherche de solutions collectives, pour des formations continues sur site, pour la mise en place d'indicateurs d'auto-évaluation des dispositifs.

8. Quelle diffusion des bonnes pratiques, quelles relations avec la recherche ?

A l'éducation nationale, il a toujours été difficile d'organiser la circulation et la mémoire des dispositifs pédagogiques, et on « réinvente » ainsi chaque année ce qui existe déjà ailleurs. La revue XYZep du Centre Alain Savary, qui est de bonne qualité, essaye de combler en partie cette lacune, mais l'avenir du CAS au sein du nouvel Institut français d'éducation est incertain.

Les rapports avec les équipes de recherche sont également très insuffisants. On note cependant que ces dernières ont été fortement sollicitées lors de la mise en place des internats d'excellence.

Conclusion

En définitive, l'éducation prioritaire depuis 30 ans n'a que très partiellement compensé les difficultés sociales et scolaires accumulées sur certains territoires, comme le confirme le bilan des RAR établi par la DGESCO en 2010. Les écarts de réussite avec les collèges ordinaires se réduisent un peu, mais on est encore loin d'un véritable rattrapage.

Cet échec relatif semble imputable à deux séries de causes :

- d'une part l'éducation prioritaire, en dépit de certains discours flatteurs, n'a jamais bénéficié d'une véritable priorité en termes financiers, managériaux ou de pilotage ;
- d'autre part, malgré la bonne volonté des acteurs locaux, on constate un manque manifeste de savoir-faire pédagogique et une insuffisante diffusion des pratiques efficaces.

C'est dire que, pour en finir avec l'étranglement lent de ces dernières années, pour donner une véritable formation de base à tous les élèves et pas seulement des espérances à une petite minorité, l'éducation prioritaire a besoin non d'une simple relance mais d'une authentique refondation.